



République Française  
Département d'Eure-et-Loir  
Canton d'Anet

**Commune de Chérisy**

## Procès-Verbal de la séance du 26 Janvier 2023

L'an 2023 et le 26 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

**Présents** : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, Mme VAVASSEUR Sophie, Mme BARROSO Corinne, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, M. BORGET Nicolas

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. GARCIA MORA Juan Carlos à M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, Mme LETHUILLIER-POTOT Clarisse à M. LETHUILLIER Michel, Mme LEGER Elodie à M. BORGET Nicolas, Mme LOLLIVIER Céline à Mme DELISLE Florence, M. LACOUR Aurélien à M. DESHAYES Ludovic

**Absent(s)** : Mme BORNAMBUC Michèle

### **Nombre de membres**

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 13
- Votants : 18

**Date de la convocation** : 20/01/2023

**Date d'affichage** : 20/01/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BORGET Nicolas

Le Procès-Verbal de la dernière séance est adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

### 1. FINANCES

- 1.1 Situation financière du Précompte Administratif 2022
- 1.2 Demandes de subventions diverses 2023 (FDI – DETR/DSIL – FONDS VERT)

### 2. ADMINISTRATIF

- 2.1 Renouvellement convention partenariat Conseil Départemental / Bibliothèque – Lecture publique
- 2.2 Enquête publique Sté Moulin des Osmeaux à Germainville – Avis de la commune de Cherisy

\*\*\*\*\*

### 1. FINANCES

#### 1.1 Situation financière du Précompte Administratif 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, la situation financière de la commune pour l'exercice 2022. Les résultats restent positifs, dégagant un autofinancement de 344 297 € en diminution de 6,61% par rapport à 2021. Les dépenses de fonctionnement ont progressé de + 6,42% (dû à l'inflation) soit une hausse de 80 000 €. Un précompte administratif est présenté en l'attente du compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

#### 1.2 Demandes de subventions diverses 2023

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI 2023 ISOLATION THERMIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE**

*réf : 2023/01/26-001*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la dernière séance du 16 décembre 2022 il a été décidé de programmer des travaux d'isolation et de mise aux normes de l'école primaire (délibération n°2022/12/16-013).

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté le Cabinet d'architecte "TANDEM" de Dreux, qui lui a donné une estimation de 732 805,00 € HT, soit 879 366,00 € TTC.

Les travaux seraient programmés au cours de l'année 2023.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2023 d'un montant de 30 000 € (30% d'un montant de travaux plafonné à 100 000 €).

Les travaux seraient programmés au cours de l'année 2023, sous réserve de l'obtention de la subvention, selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes HT</b>	
Montant total travaux	732 805 €	Autofinancement	702 805 €
		<b>Subvention FDI 30%</b>	30 000 €
		<b>Subvention DETR/DSIL 30%</b>	
<b>Total</b>	<b>732 805 €</b>	<b>Total</b>	<b>732 805 €</b>

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de cette subvention FDI 2023.

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI 2023**  
**TRAVAUX D'ISOLATION DE LA SALLE COMMUNALE**

*réf : 2023/01/26-0011*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la décision prise lors de la dernière séance du Conseil du 16 décembre 2022 (délibération n°2022/12/16-012), de programmer des travaux d'isolation dans la salle communale (vitrages et combles).

Il indique qu'il serait souhaitable d'engager les travaux dès que possible.

Monsieur le Maire rappelle les devis reçus et acceptés par l'ensemble des conseillers :

• LAIGNEL (Menuiserie Vitrages)	21 240,90 € HT	25 489,08 € TTC
• SARL S.N.M. (MASSOT) (Isolation des combles)	3 419,00 € HT	3 607,05 € TTC
• SARL S.N.M. (MASSOT)	10 919,00 € HT	11 593,26 € TTC
Soit un total	35 578,90 € HT	40 689,39 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2023 d'un montant de 10 673,67 € (30% d'un montant de travaux plafonné à 100 000 €).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de cette subvention FDI 2023.

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2023**  
**CRÉATION D'UN PÔLE MULTI-ACTIVITÉS SPORTIVES**

*réf : 2023/01/26-003*

Au titre des équipements et services à la population, et dans le cadre du projet d'aménagement d'une création d'un pôle Multi-activités sportives, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR - Programmation 2023) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL - Programme 2023).

La globalité des travaux est estimée à **494 576 € H.T.**

Les travaux seraient programmés au cours de l'année 2023, pour un montant de 450 000,00 € HT, sous réserve de l'obtention de la subvention, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total travaux	450 000 €	Autofinancement	330 000 €
		Subvention FDI Structurant 30% ???	30 000 €
		<b>Subvention DETR/DSIL 20%</b>	<b>90 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>450 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>450 000 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention DETR et DSIL 2023 au titre des équipements et services à la population, sur un montant de 450 000,00 € HT à 20%, soit 90 000,00 €.

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2023**  
**ISOLATION THERMIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE**

*réf : 2023/01/26-0010*

Au titre d'importants travaux d'isolation thermique de l'école primaire, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR - Programmation 2023) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL – Programmation 2023).

La globalité des travaux est estimée à **732 805 € H.T., soit à 879 366 € TTC**. La subvention est plafonnée à 30% sur 450 000 €.

Les travaux seraient programmés au cours de l'année 2023, sous réserve de l'obtention de la subvention, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total travaux	732 805 €	Autofinancement	367 805 €
		Subvention FDI 30% ?	30 000 €
		<b>Subvention DETR/DSIL 30%</b>	<b>135 000 €</b>
		<b>Emprunt</b>	<b>200 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>732 805 €</b>	<b>Total</b>	<b>732 805 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention DETR/DSIL 2023

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DETR/DSIL 2023**  
**ISOLATION DE LA SALLE COMMUNALE**

*réf : 2023/01/26-005*

Au titre des travaux d'isolation de la salle communale, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR - Programmation 2023) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL – Programmation 2023).

La globalité des travaux est estimée à **35 578,90 € H.T., soit 40 689,39 € T.T.C.**

Les travaux seraient programmés au cours de l'année 2023, sous réserve de l'obtention de la subvention, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total travaux	35 578,90 €	Autofinancement	17 789,45 €
		Subvention FDI 30% ?	10 673,67 €
		<b>Subvention DETR/DSIL 20%</b>	<b>7 115,78 €</b>
<b>Total</b>	<b>35 578,90 €</b>	<b>Total</b>	<b>35 578,90 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention DETR/DSIL 2023

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DEPARTEMENTAL**  
**AU TITRE DU FONDS VERT 2023**  
**ISOLATION THERMIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE**

*réf : 2023/01/26-006*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le désir de l'Etat d'accélérer la transition écologique du territoire, est née une aide appelée "Fonds vert". Cette aide a 3 axes thématiques :

- Le renforcement de la performance environnementale
- l'adaptation au changement climatique
- l'amélioration du cadre de vie

Il précise que ce Fonds vert n'est pas versé par l'Etat, Il découle d'une enveloppe régionale, répartie avec les départements, entre les territoires et les priorités. Les demandes seront donc instruites par les services de l'Etat régionaux et départementaux (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et de la nature, Directions départementales des territoires et de la mer) ainsi que les opérateurs de l'Etat (Agences de l'eau et ADEME). Les demandes de Fonds vert sont cumulables avec les subventions DSIL/DETR dans la limite générale de 80% maximum de subventions d'Etat.

Monsieur le Maire espère que les travaux thermiques de l'école primaire rentrent dans les critères de cette subvention "Fonds vert".

Le coût total de ces travaux est estimé à **865 525 € HT**

Les travaux seraient programmés au cours de l'année 2023.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et Départemental au titre du Fonds vert 2023.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Régional et Départemental pour l'obtention de cette subvention Fonds vert 2023.

***A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)***

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**AU TITRE DU FDI PROJETS STRUCTURANTS**  
**CREATION D'UN PÔLE MULTI-ACTIVITES SPORTIVES**

*réf : 2023/01/26-007*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que notre projet de création d'un pôle multi-activités sportives pourrait s'inscrire dans le cadre d'une subvention du Conseil Départemental au titre de projets structurants.

Le coût total de notre projet peut être estimé à 822 386,00 € H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI « **Projets structurants 2023** » d'un montant de 246 715,80 € (30% d'un montant de travaux plafonné à 1 000 000 €/projet).

Le début des travaux seraient programmés au cours de l'année 2023, sous réserve de l'obtention de la subvention, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total travaux	822 386,00 €	Autofinancement	485 670,20 €
		Subvention FDI Structurant 30% ???	246 715,80 €
		Subvention sur 450 000,00 € DETR/DSIL 20% ??	90 000 €
<b>Total</b>	<b>822 386,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>822 386,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de cette subvention FDI « **Projets structurants 2023** ».

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

### **CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL / BIBLIOTHEQUE LECTURE PUBLIQUE**

réf : 2023/01/26-008

M. le Maire présente la convention de partenariat Département/Commune pour la gestion de la bibliothèque communale pour une période de 3 ans (du 1er/01/2023 au 31/12/2025).

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département d'Eure et Loir pour la gestion d'un service de lecture publique.

Adopté à l'unanimité

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

### **AVIS ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE MOULIN DES OSMEAUX A GERMAINVILLE**

réf : 2023/01/26-009

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique a été ouverte du 21 novembre 2022 au 12 janvier 2023, relative l'installation, rue du Parc lieu-dit "La Mare aux Bœufs" sur la commune de Germainville, de la Société MOULIN DES OSMEAUX, actuellement basée 13 rue du Moulin - 28500 CHERISY.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce projet dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'installation de la Société MOULIN DES OSMEAUX sur la commune de Germainville.

**A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI PROJETS STRUCTURANTS 2023 ISOLATION THERMIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE**

réf : 2023/01/26-012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que notre projet de travaux d'isolation et de mise aux normes de l'école primaire pourrait s'inscrire dans le cadre d'une subvention du Conseil Départemental au titre de projets structurants.

-  
 Le coût initial de notre projet est estimé à 732 805 € H.T, auquel s'ajoute les frais d'Etudes et d'Architectes pour 132 721 € H.T., ce qui porte le nouveau montant à 865 525 € H.T. A ce montant, il peut être rajouté l'option de « Végétalisation en toiture et de murs » ainsi que « Brises soleil » pour un montant de 83 143 € H.T. amenant le montant total de l'opération, options comprises à 948 668 € H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI « **Projets structurants 2023** » d'un montant de **259 657,50 € (30% d'un montant de travaux – hors option - estimé à 865 525 €) ou 284 600,40 € (30% sur un montant de 948 668 € H.T. avec option).**

La commune a l'autofinancement nécessaire pour assurer le solde du coût de l'opération.

**Le début des travaux seraient programmés au cours de l'année 2023**, sous réserve de l'obtention de la subvention, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total travaux Hors option	865 525 €	Autofinancement	345 867,50 €
		<b>Subvention FDI 30% Structurant</b>	<b>259 657,50 €</b>
		<b>Subvention Fonds Vert ???</b>	<b>260 000,00 €</b>
		Subvention DETR/DSIL 20% ???	
<b>Total</b>	<b>865 525 €</b>	<b>Total</b>	<b>865 525 €</b>

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de cette subvention FDI Structurants 2023.

***A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)***

Séance levée à: 20:00